

# Bénéfices complémentaires pour la commune du Fauga et ses habitants

Ce projet, en plus de participer à la valorisation du patrimoine communal ; à la transition énergétique ; et aux objectifs de production d'énergies renouvelables nationaux et régionaux, permettra à la commune de profiter d'autres bénéfices notables :

- Achat d'un véhicule utilitaire électrique afin de contribuer au renouvellement de la flotte pour des véhicules à très faibles émissions.
- Couverture des 2 terrains de pétanque et installation d'un sanitaire à proximité des terrains.
- Versement par SOLVEO Energies d'une indemnité, échelonnée et versée à la commune à mesure de l'avancement du projet, en contrepartie du droit d'utiliser les voiries appartenant au domaine public de la commune pour la réalisation du projet.
- Perception par la commune des taxes auxquelles sera soumis SOLVEO Energies pour le projet photovoltaïque (taxe d'aménagement, taxe foncière, IFER).

## Le calendrier prévisionnel du projet

Des études environnementales ont été initiées par SOLVEO Energies en 2023 : des écologues et paysagistes réalisent des passages sur site pour identifier les enjeux à intégrer dans la conception du projet. L'étude d'impact environnementale est la pièce principale qui constituera le dossier de demande de permis de construire.

Il est prévu le dépôt d'une demande de permis de construire fin 2023/ tout début 2024, pour une obtention à la fin d'année 2024.

Le projet pourra alors faire l'objet d'une candidature aux appels d'offres de la CRE (commission de régulation de l'énergie) ayant lieu tous les 6 mois. Le lancement des travaux est prévu pour la fin d'année 2025.

## Qui est SOLVEO Energies ?

SOLVEO Energies, producteur indépendant d'énergies renouvelables et opérateur en mobilité verte, est un acteur de la transition énergétique.

Basé à Toulouse, SOLVEO Energies développe, finance, construit et exploite des parcs photovoltaïques et éoliens de toutes tailles, ainsi que des stations de recharge pour les véhicules électriques. Forte de ses 7 implantations en France, SOLVEO Energies exploite d'ores et déjà plus de 300 sites de production d'énergies renouvelables sur tout le territoire.

Pour plus d'informations sur ce projet,  
vous pouvez contacter l'entreprise  
SOLVEO Energies :

📞 05 61 82 08 20

✉️ contact@solveo-energies.com  
✉️ a.lopin@solveo-energies.com

Mairie Le Fauga :

📞 05 61 56 30 04

✉️ mairie@lefauga.fr



[www.solveo-energies.com](http://www.solveo-energies.com)



# Projet photovoltaïque

## Le Fauga

Commune à énergie positive, actrice de la transition écologique



Création graphique : Bullit.fr

# Le mot du Maire

“

Chères Faugatiennes, chers Faugatiens,

Depuis plus de deux ans, nous travaillons étroitement sur un projet de parc photovoltaïque avec la société SOLVEO Energies, propriétaire de la SNC De Labourdette, elle-même propriétaire de l'ancien parc de stockage de munition situé au chemin Frantoupin.

J'ai la fierté de vous annoncer que le projet est aujourd'hui bien avancé. Vous en trouverez les principales informations dans ce flyer, ainsi que l'ensemble des mesures d'accompagnement et les aménagements prévus au bénéfice de notre patrimoine communal.

C'est avec un très grand plaisir, que je reste, ainsi que la société SOLVEO Energies, à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Votre bien dévoué.  
**Jean-Marie Puig**



”

## Rappel sur le contexte et l'historique du terrain

**1939** — Acquisition du terrain par le service des poudres

**1939 - 1944** — Utilisation du terrain pour le stockage des munitions de guerre par l'armée française puis par l'armée allemande pendant l'occupation

**Août 1944** — Bombardement de la zone de stockage par l'armée allemande - l'ensemble des munitions sont projetées sur le terrain

**2001** — Achat du terrain par le groupe Eiffage à la société des poudres et explosifs (SNPE) avec pour projet la réalisation d'un lotissement

**2005** — Après le lancement des travaux de terrassement par le groupe Eiffage, des munitions et bombes d'aviations sont retrouvées sur le terrain. Un arrêté municipal puis préfectoral interdisent tout accès au site

**2020** — Condamnation de l'état français à dépolluer l'intégralité du site, en accord avec son futur usage

**2021** — Acquisition de la SNC De Labourdette par SOLVEO Energies, qui entame avec l'Etat, les démarches permettant d'initier la dépollution du site

**Fin 2021** — Démarrage du nettoyage du terrain, nécessaire à sa dépollution

**Depuis 2022** — Les travaux de dépollution sont en cours par le Groupement d'Intervention du Déminage, relevant du Ministère de l'Intérieur. Le débroussaillage, le démontage des merlons et la réalisation d'un diagnostic pyrotechnique ont déjà eu lieu. Les cibles détectées doivent maintenant être relevées et, si nécessaire, détruites ou évacuées. La fin des opérations de dépollution sera effective en juin 2024.

## Le projet photovoltaïque envisagé avec SOLVEO ENERGIES



Dès l'achat de la parcelle par SOLVEO Energies, des discussions ont été initiées avec les services communaux afin de construire un projet territorial cohérent, qui permettrait également aux faugatiens de réinvestir ce terrain historiquement à vocation industrielle.

La commune et SOLVEO Energies ont ainsi conçu un ensemble d'aménagements et de mesures d'accompagnement directement liés au projet de parc solaire. Parmi eux :



### Espaces verts

La cession d'une partie du terrain, zone historiquement la moins polluée, à la commune du Fauga. Cette zone, d'environ 3 ha située au sud-ouest du terrain, sera dédiée à la mise en place d'espaces verts, avec plantation d'arbres et aménagement d'un chemin de promenade et d'une aire de loisir sportif.



### Chemin de promenade

Un chemin de promenade (large de 5m), sur tout le pourtour du projet, et traversant, sera aménagé. Il sera éclairé par l'installation d'un éclairage solaire. Des observatoires, panneaux pédagogiques (notamment sur l'historique du site et les énergies renouvelables) seront mis en place. Le wagon, trouvé sur le site lors des travaux de dépollution a par ailleurs été conservé pour être exposé.



### Accès cyclistes et piétons

Des portails d'accès cyclistes et piétons seront posés à l'entrée du site (au Nord-Est, en direction du nouveau collège de Muret, et au Sud).

**15 000  
habitants**

Production de l'équivalent de la consommation de 15 000 habitants, soit :

**7,5 fois**  
la commune du Fauga  
(commune à énergie positive).

**45 kWc**

Puissance de l'installation PV

**17 200 t CO<sub>2</sub> évitées /an**

Sources : ADEME, CRE enerTech, INSEE, CEREN, ENEDIS, MEEDD, source RTE eco2mix



### Haie mellifère

Une haie mellifère sera implantée le long de la clôture du parc solaire. Les essences seront choisies grâce à l'intervention d'écologues et d'associations, adaptées à leur environnement afin d'en assurer le bon développement.



### Impact visuel

Une haie paysagère sera plantée sur le linéaire Sud et Est, afin de limiter tout impact visuel que pourrait avoir le projet sur les habitations existantes. De même, le choix des essences sera effectué à un stade plus avancé du projet, grâce à l'intervention d'écologues et associations spécialisées.



### Cours d'eau

Le cours d'eau, rendu fonctionnel lors des travaux de dépollution, sera entretenu pour maintenir le bon écoulement des eaux.